

## Les commissaires adoptent le redéploiement des clientèles scolaires à Saint-Georges

**Saint-Georges, le 24 janvier 2012** – Lors de la séance du conseil des commissaires du 24 janvier dernier, la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin a adopté les modalités qui régiront le redéploiement des clientèles scolaires à l'intérieur de la ville de Saint-Georges.

Il s'agit d'un réaménagement majeur, rendu nécessaire par la croissance de la clientèle dans ce secteur et par l'application de nouveaux ratios maître-élèves. La nouvelle répartition de la clientèle est résumée dans le tableau suivant :

École	Degrés
École Aquarelle de Saint-Georges	Préscolaire à 4 <sup>e</sup> année
École Dionne	Préscolaire à 4 <sup>e</sup> année
École les Petits-Castors	Préscolaire et 1 <sup>re</sup> année
École Lacroix	2 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> années
École Monseigneur-Fortier	Préscolaire à 4 <sup>e</sup> année
École primaire les Sittelles	Préscolaire à 4 <sup>e</sup> année
École Notre-Dame-de-la-Trinité	5 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> années 1 <sup>re</sup> secondaire Cheminement particulier du 3 <sup>e</sup> cycle du primaire
Polyvalente de Saint-Georges	2 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire Toutes les classes spécialisées du niveau secondaire



Commission scolaire de la  
**BEAUCE-ÉTCHEMIN**

Ensemble *vers l'avenir*

### **Modifications au projet initial**

Certaines modifications au projet initial ont été apportées pour tenir compte des préoccupations exprimées par les parents lors de la consultation publique :

- On remarque par exemple que les écoles les Petits-Castors et Lacroix continueront de desservir un territoire commun. À la demande des conseils d'établissement de ces deux écoles, le conseil des commissaires a en outre adopté une résolution qui permettra d'initier une démarche d'institutionnalisation. Au terme d'une telle démarche, les deux établissements n'en formeraient plus qu'un. Il n'y aurait donc par exemple qu'un seul projet éducatif et un seul plan de réussite pour l'ensemble de l'école.
- Une autre modification au projet initial touche des élèves qui fréquentent présentement une école primaire du niveau préscolaire à la 3<sup>e</sup> année et qui doivent changer d'école en raison de la modification des territoires spécifiques de chacune. Leurs parents auront le choix pour les deux prochaines années d'inscrire leur enfant à l'école qu'il fréquente actuellement ou à l'école désignée par le redécoupage du territoire. Nous voulons ainsi minimiser le plus possible le nombre de changements d'école dans le parcours scolaire de l'enfant.  
À titre d'exemple, si un enfant de 2<sup>e</sup> année fréquente l'école primaire les Sittelles en 2011-2012 et qu'un déménagement d'école est prévu pour 2012-2013 à l'école Lacroix, les parents auront le choix de faire terminer le 2<sup>e</sup> cycle du primaire (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) de leur enfant à l'école primaire les Sittelles ou de l'inscrire à l'école Lacroix dès 2012-2013.
- Pour prendre connaissance du territoire de chacune de nos écoles, nous vous invitons à visiter notre site Internet au [www.csbe.qc.ca/ecolesdesaint-georges](http://www.csbe.qc.ca/ecolesdesaint-georges), à compter du 26 janvier 2012. Si vous n'avez pas accès à ce moyen de communication, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de votre école.

Il y a par ailleurs d'autres demandes des parents dont la réalisation relève de chaque école et qui seront prises en considération par les différents conseils d'établissement. C'est le cas notamment des demandes touchant les projets particuliers, les heures de début et de fin de classe à l'école Notre-Dame-de-la-Trinité et les différentes demandes touchant le transport. Quant à la possibilité de créer un service de garde à l'école Notre-Dame-de-la-Trinité, un sondage auprès des parents sera réalisé à ce sujet.

Les conseils d'établissement des différentes écoles détermineront leurs modalités de fonctionnement pour l'année 2012-2013 d'ici la fin juin 2012. En ce qui concerne l'école Notre-Dame-de-la-Trinité, un comité aviseur sera mis en place pour émettre des recommandations à l'actuel conseil d'établissement. Le comité aviseur sera composé de représentants de la future clientèle de l'école.

### **Des effets positifs**

Le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours, tient à féliciter les commissaires et le personnel de la commission scolaire pour la façon dont ce dossier a été mené. « Je crois qu'en voyant le résultat final, les gens peuvent constater qu'on a tenu compte des préoccupations émises par les parents lors des consultations publiques. Je suis convaincu que les solutions apportées auront des effets positifs pour nos élèves », conclut-il.

-30-

Source :

Jacques Légaré

Conseiller en communications à la CSBE

418 228-5541, poste 2694

[jacques.legare@csbe.qc.ca](mailto:jacques.legare@csbe.qc.ca)